L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.
LUNDI, 8 FEVRIER 1830.

INTERIEUR.

Nelle.-Orléans, 6 Fév.

Le courrier d'hier nous a apporté des journaux contenant des nouvelles très recentes d'Europe : nous en donnons plusieurs extraits. Nous devons nous attendre chaque jour à en recevoir directement de France, car les navires *Citizen* et *Hill* sont dernièrement partis du Havre, le premier à la fin de Déc. et l'autre le 2 Janvier — Le *Edouard Bonaffé*, a fait la traversée de New-York au Hâvre en *seize jours*!—Le *Napoléon*, parti de Liverpool le 24 Déc. était au dessous de la baie de New-York, sous le titre "commercial" go trouvait le jours de la place du Hâvre au 27 Déc.

Charleston, 16 Janvier.

Le navire *Robin Hood*, capt. Evans, parti du Havre le 27 Déc., est arrivé hier dans ce port. Le capt. Evans a eu la bonté de nous communiquer une liasse du *Galignani's Messenger* de Paris, jusqu'à la date du 28 Déc.

L'empereur Nicolas était rétabli, et en conséquence un *Te Deum* avait été chanté à la chapelle grecque de l'ambassadeur russe à Paris.

"Le bruit court, dit le *Courrier Français*, qu'afin de rester au pouvoir, le prince de Polignac consentirait à renoncer à la présidence du conseil, et même au portefeuille des affaires étrangères, pour remplir la charge de ministre de la maison du roi." On ajoute que pour ne pas être pris au dépourvu et pour conserver un certain crédit à la cour, le prince a obtenu la promesse qu'on lui donnerait la charge de grand Chambellan, occupée maintenant par le prince de Talleyrand, qui est très avancé en âge et a été atteint dernièrement d'une sérieuse indisposition.

Selon une lettre de Marseille il y a eu des troubles sérieux à Tunis. Une conspiration contre la vie du Bey, laquelle avait pour objet de mettre son fils à sa place, a été découverte et étouffée.

Le marquis de Ribeaupierre est parti de Naples le 26 Novembre pour Constantinople.

Les associations dans le but de s'opposer à tout impôt illégal se multiplient en France.

Le Parlement anglais a été ajourné au 4 Fév. Les extraits des journaux *torys*, copiés dans les papiers français, disent que la cause de l'ajournement du parlement est la crainte qu'a le duc de Wellington de se trouver face à face avec les représentans du pays qu'il a ruiné. Le *Courrier* dit que l'ajournement du parlement avait été décidé depuis long-tems et n'a été motivé par aucun événement récent.

La nouvelle de la capitulation de Barradas à Tampico est parvenue en Angleterre. Des lettres de Londres du 28 Nov. disent qu'il régnait beaucoup d'irritation dans cette ville par suite de l'absence de Don Miguel, qui a pris pour prétexte le désir d'aller chasser des canards sauvages et des sangliers à Pendeirs, endroit désert au-delà de St. Ubes, de l'autre coté du Tage.

Andrinople a été évacué par les Russes le 11 Déc.

La flotte russe devait, dit-on, passer l'hiver à Paros.

EXTERIEUR.

France.

Paris, 10 Décembre.

Des avis du 10 dernier reçus des frontières de la Russie, annoncent que la paix conclue avec la Porte a peu satisfait les Russes depuis qu'ils en connaissent les conditions. Les officiers qui viennent du siége de la guerre s'expriment avec une réserve remarquable sur les résultats de la guerre et paraissent vouloir cacher leur mécontentement. Ils attribuent à une influence étrangère les obstacles qui ont empêché ce qu'ils appellent une victoire complète, et donnent à entendre que les étrangers ont travaillé de tous leurs efforts contre les intérêts de la Russie dans le cabinet même de l'empereur.

12 *Décembre.*

Le *Correspondant* de Nuremberg, sous la date de Trieste 22 Nov. dit: "Un voyageur arrivé de Tchesme par un navire venant de Syra, raconte que des troubles sanglans ont éclaté dans les environs de Smyrne, et que plusieurs districts de l'Asie mineure sont en rebellion contre la Porte. Un détachement envoyé contre les rebelles a été défait et mis en fuite. On craint beaucoup pour la ville de Smyrne.

—Lord Cochrane est arrivé le 25 dernier à Turin, venant de Paros et se rendait à Naples.

Un tremblement de terre a été senti dans le Médoc et à la Rochelle.

14 Décembre.

Nous avons reçu par estafette les journaux de Londres de Vendredi. En voici des extraits:

Le comte d'Aberdeen a quitté la ville incognito, hier dans la matinée, pour aller à Windsor solliciter une audience spéciale de S. M. Le noble lord est revenu dans la soirée. *Globe.*

M. Roux, le ministre français à Hambourg, a remis au sénat, le 2 courant, ses lettres de rappel; son souverain l'ayant nommé ambassadeur près des Etats Unis d'Amérique.

Espagne.

Madrid, 26 Nov.

Notre gouvernement vient de donner des ordres afin d'embarquer 3000 hommes de troupes péninsulaires, qui se sont offerts pour aller en Amérique. Ils toucheront d'abord aux Iles Canaries, où ils seront dirigés à un régiment [illegible] et d'infanterie. Le reste se rendra à [illegible] pour compléter les régimens.

Grece.

Navarin, 19 Novembre.

Un horrible événement a plongé dans le deuil notre armée de la Morée. Un orage terrible a éclaté hier, à 11 heures du soir sur cette ville. La foudre est tombée sur la citadelle, mais le feu a sa magasin à poudre et fait sauter les murs et tous les édifices intérieurs. La tempête a étendu ses ravages à une grande distance, mais surtout dans la ville, où pas une des misérables cabanes dont elle se compose n'est maintenant habitable. Plus de cent artilleurs qui logeaient dans la citadelle ont été victimes de ce funeste accident. Autant que nous avons pu nous en assurer 17 ont été tués et 78 blessés; un officier et neuf hommes n'ont pas encore été retrouvés; on pense qu'ils sont enterrés sous les ruines.

ETATS-UNIS MEXICAINS.

Mexico, 9 Janvier.

Le gouvernement suprême vient de recevoir l'intéressante nouvelle que l'état de Tabasco, qui s'était écarté de l'ordre constitutionnel, s'est prononcé en faveur du plan de Jalapa. [Sup.

Mexico, 6 Janvier.

M. le *général* Vincent Guerrero est à Tixtla, et ne pense nullement à rentrer des troupes, ainsi que ses *amis* en ont répandu le bruit. Il faut que ceux-ci se persuadent enfin que la cause de l'humanité contre la nation, est reconnaissante. [*Ibid.*

Mexico, 7 Janvier.

Les individus dont les noms suivent ont été appelés aux différens ministères: Lucas Alaman, au département des relations; Raphael Manguno, aux finances; Joseph Ignace Espinosa Vidarte, à la justice et aux affaires ecclésiastiques; et le général Manuel de Mier-y-Teran, à la guerre et à la marine. Les trois premiers ont prêté serment aujourd'hui même. [*Ibid.*

Vera-Cruz, 14 Janvier.

GOUVERNEMENT DE L'ETAT

A la personne chargée du ministère des relations (*)

J'ai reçu, le 29 Decembre, la note officielle de *votre seigneurie* (**), ainsi que les documens qu'elle m'annonce, lesquels m'ont instruit du parti qu'a pris dernièrement la division sortie de la capitale sous les ordres de son excellence le général Vincent Guerrero. Le vœu exprimé par cette division et la simultanéité avec laquelle plusieurs états de la federation se sont prononcés en faveur du soulèvement du corps appelé armée de réserve, me convainquent que l'ordre des choses n'est plus le même que lorsque, quittant ma retraite, et faisant à la patrie un sacrifice dont on peut estimer le prix par l'état de maladie dans lequel je me trouvais, je vins me remettre à la tête des affaires de cet état. D'après les avis réitérés qui me furent donnés de la part de plusieurs régimens entiers, tous les secours qui étaient en mon pouvoir. Je devais soutenir son excellence le gén. Vincent Guerrero dans le poste éminent auquel l'avait appelé la volonté générale, et disposé à le faire quoiqu'il pût en coûter, ainsi que je l'annonçai dans mon allocution à mes concitoyens, j'ordonnai les mesures qui me parurent le plus convenables pour atteindre mon but. Aujourd'hui que Son Excellence elle-même, renonçant, en apparence, à ses droits et voulant se retirer des affaires publiques, a donné l'ordre aux troupes qui étaient sous son commandement de marcher vers la capitale et de se mettre à la disposition du pouvoir exécutif temporel, et que ce corps s'est prononcé en faveur du plan de Jalapa, l'unique motif qui m'avait engagé à réunir les forces que je commande, a cessé; ce motif était la defense des droits légitimes de son excellence le gén. Vincent Guerrero à la présidence, mais puisqu'il n'existe plus, mon armée cédant au vœu général clairement manifesté, commence à se dissoudre et est prête à se soumettre au pouvoir exécutif temporel établi dans la capitale.

Ainsi que *votre seigneurie* le verra par le decret ci joint, l'honorable législature de cet état se soumet au congrès général, en tout ce que, dans le cercle de ses attributions, il lui plaira de décréter, dans les circonstances actuelles, pour le bien des intérêts nationaux.

Conséquemment, cet état a fait tout ce qu'on pouvait attendre de lui, pour le bien de la nation et pour éviter de répandre inutilement le sang, ce qui ne ferait qu'augmenter la somme des maux publics. Par suite de cette conduite, il a conservé la plus parfaite tranquilité, avec l'espoir qu'elle ne sera pas troublée.

Quant à moi, me trouvant de nouveau malade, je me vois dans la nécessité de me retirer dans le sein de ma famille pour essayer de me rétablir, ce que je ne pourrais jamais espérer en continuant de m'occuper des affaires publiques. Ainsi, *dès aujourd'hui, je renonce* au gouvernement de l'état, dont le vice gouverneur restera chargé jusqu'à ce qu'on juge à propos d'en disposer autrement.

Que *votre seigneurie* veuille bien informer de ces faits le pouvoir exécutif, afin qu'il agisse en conséquence. Recevez l'assurance de ma consideration.

Dieu et Liberté.—Jalapa, 3 Janvier 1830.

Antonio Lopez de SANTA ANNA.

(*) Ceux qui ont une idée des formes polies (et on peut dire toutes monarchiques) qu'on emploie au Mexique dans les communications officielles adressées aux ministres, remarqueront la sécheresse de celle-ci.

(**) Au Mexique on donne ordinairement aux ministres le titre d'*excellence*; c'est par ironie que Santa-Anna dit: *votre seigneurie*:

Notes du R. de l'A.

ETAT DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mardi, 26 Janvier 1830.

Mr. l'orateur a soumis à la chambre une petition signée par une partie des habitans de la ville de la Nouvelle Orléans, demandant l'incorporation d'une Eglise Allemande Protestante pour la ville de la Nlle. Orléans.

Sur motion, ordonné que ladite petition reste déposée sur le bureau jusqu'aux ordres de la chambre.

En conséquence Mr. Burthe a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "acte pour incorporer une Eglise et congrégation protestante, pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans."

Mr. l'orateur a soumis à la chambre, le rapport du grand juri, de la paroisse de Washita, relativement aux écoles publiques de ladite paroisse.

Sur motion, ordonné que ledit rapport soit référé au comité sur l'éducation publique.

Mr. l'orateur a soumis a la chambre, le rapport de l'assemblée des administrateurs, de l'hopital de charité, de la ville de la Nlle. Orléans.

Sur motion, ordonné, que le dit rapport soit déposé sur le bureau jusqu'à ce que le comité nommé à l'effet d'examiner l'état de ladite institution ait fait son rapport.

Mr. l'orateur a soumis a la chambre la petition de Mr. P. Cherbonnier.

Ladite petition ayant été lue, sur motion, ordonné qu'elle soit référée au comité sur l'education publique.

Mr. Ducros a donné avis qu'il présentérait dans quelques jours, un bill intitulé "acte supplementaire à l'acte relatif à la manière d'accorder des licences aux caboteurs et pacotilleurs.

Mr. Bullard a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "acte pour incorporer la compagnie de navigation du bayou Bœuf.

Mr. Richardson a soumis à la chambre a petition de E. P. Ellis.

Ladite petition ayant été lue, sur motion, ordonné, qu'elle soit reférée à un comité special.

Mr. Morehouse a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "acte pour changer l'époque de la tenue des sessions de la cour de district, dans le 7ème district judiciaire, et pour d'autres objets.

Mr. Thompson a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "acte supplémentaire à l'acte intitulé "acte à l'effet d'ouvrir un chemin de la paroisse de Concordia à Harrisonburg, dans la paroisse de Catahoula.

Conformément à l'avis qu'il avait donné Mr. Burthe a présenté un bill intitulé "acte concernant les criminels etrangers, lequel a été lu pour la première fois et renvoyé à demain pour une 2d lecture.

Sur motion de Mr. Bullard, ordonné que le bill intitulé "acte pourvoyant au transfert du siége du gouvernement en la ville de Baton Rouge, soit pris en considération pour une seconde fois.

La question suivante ayant été posée, savoir: si conformement aux règles de la dération, était à l'ordre bien que le bill ait été rejetté le 19 courant; la chambre en ayant demandé la decision du fauteuil.

Mr. l'orateur a decidé pour l'affirmative en ce qu'il n'y avait pas eu de séance depuis le rejet dudit bill.

Sur motion de Mr. Landry, appel de la décision du fauteuil ayant été fait, l'opinion de chaque membre a été demandée, et il a paru que la majorité des dits membres était de l'opinion du fauteuil.

Sur motion, que ledit bill soit pris en considération une seconde fois; l'appel nominal a été demandé, et il en est résulté que Messrs. Alexandre, Breed, Bullard, Crane, Dyer, Edwards, Hamilton, Lawrence, Morehouse, Newport, Paris, Richardson, Strickland, Thomson, Voorhies, et Winfrey, avaient voté pour l'affirmative—16 oui.

Et que Messrs. Bossier, Burthe, Chenevert, Ducros, Foster, Labranche, Lalande, Landry, Martin, Moore, Nicholas, A. B. Thibodaux, L. B. Thibodaux, Vanhille, Wheeler et Wikoff, avaient voté pour la négative—16 non.

La chambre étant également partagée, Mr. l'orateur donne sa voix prépondérante pour que ledit bill ne soit pas pris en considération une seconde fois.

COMMERCIAL.

HAVRE, 27 Décembre.

Depuis les arrivages de coton de la nouvelle récolte, les ventes se sont établies de 81 à 93c. savoir: 146 balles Upland 81 à 82½; 138 de 84 à 85; 196 do. à 89; 287 de 90 à 90½; 665 do. 92 à 92½; 134 à 93—total, 2019 balles. Le marché a une assez belle apparence d'activité, mais si les envois sont considérables, nous ne doutons pas que les prix baisseront, l'état de nos manufacturiers étant très peu satisfesants et les nouvelles d'Angleterre peu favorables. Il ne se fait rien dans les Sea-Islands. Le marché manque de vie.

FEUILLETON.

C'est ce soir que Mr. Trigant de Beaumont, donne à son benéfice un grand bal paré précédé d'un bal d'enfants. Nous avons la certitude que ce bal sera l'un des plus beaux qui auront lieu ce carnaval; plusieurs familles respectables doivent y assister et chacun en y allant ne fera que rendre justice aux efforts d'un artiste qui n'a rien épargné pour que cette soirée soit digne de ceux qui l'honoreront de leur présence. V.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

Mercredi, 10 Fevrier,

GRAND BAL

Paré et Masqué.

Les dames ne seront admises qu'autant qu'elles auront un billet personnel.

Prix d'entrée—une piastre.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Saracen, Hammond, Liverpool, L. Millaudon.

Navire Navy, Nowell, Liverpool, J. Ogden & Co.

Brick Montpelier, Vose, Boston, W. G. Howes.
Brick Billow, Sampson, Baltimore, Capitaine.
Brick Ajax, Banks, Norfolk, J W Zacharie & Co
Goël. Pocahontas, Carpenter, Bassorin, (Texas) L. H. Gale.

Arrivés.

Bateau de remorque Crampus, des Passes, ayant mis en mer la barque Lady Douglass et la goel. Ann—il n'a rien mouillé, le brouillard était extrêmement épais n'a pu rien appercevoir. Le maître-Pilote a tombé par-dessus bord et s'est noyé.

Bateau de remorque Livingston, Morrison, des passes, ayant mis en mer les bricks Trent et Envoy—il a amené dans le port le navire Woodbury. La barque Hannibal a passé la barre le 3 Février. Passé à 6 milles au-dessus de la passe du S. O. le navire Isabella—saluées au fort Jackson, navires Goldhunter, et Victor, brick Delta, goëlettes Elizabeth et Thetis; à la Grande Prairie, bricks Watchman, et Brunette; à l'habitation M'Call, goël. Telegraph.

Bateau à vapeur Lady of the Lake, Riley, Natchez, avec 926 balles coton à divers—11 passagers.

Bateau à vapeur Helen M'Gregor, Tyson, de Louisville, avec un chargement assorti.

Bateau à vapeur Nashville, Minor, de Nashville, avec un chargement assorti.

Bateau à vapeur Friendship, Benard, Natchez, avec 73 balles coton.

Bateau à vapeur Courtland, Edgarton, de Chittoloosa, avec 417 balles coton.

Bateau à vapeur Tigress, J. W. Braddus, (le 3 Février il partit d'ici pour les Natchitoches, mais ayant fait des avaries il a été obligé de revenir;) avec 23 bts de sucre.

Entrés.

Navire Woodbury, Weldon, de New-York, avec 150 balles foin au capitaine à bord cacajou, rum, et un assortiment générale de marchandises à divers.

Brick Ceres, Kain, St. Thomas, sur lest.
Brick Enterprise, Snow, St. Thomas, sur lest.
Brick Avis, Winslow, New-York.
Goël. Post Boy, Newland, Jamaïque.
Goël. Stanton, Bath, (Maine.)

La Rivière.

Brick Riley, Mitchel, de Richmond, avec 100 esclaves.

Brick Brunette, Jenkins, de Charleston, avec riz, &c.

Brick Sarah Lee, Seabury, de Providence, R. I. avec un chargement assorti.

Goël. Pizaro, Shannon, de Appalachicola, avec coton.

Goël. Reform, Dickenson, de Savannah avec riz, &c.

MEMORANDA.

En charge au Havre pour ce port, navire Hillman, partant le 2 Janvier; le Citizen, vers la fin de Décembre.

Arrivé à Liverpool le 11 Déc. le George Canning, le 8, le Robert M'William, partis d'ici.

En charge à New-York pour ce port, navires Russell, partant le 22 Janv. le Louisiana, 1er. Fév. Colossus, sous peu, goël. Sarah & Betsey A Bordeaux. l'Adeline & Ann, Prince, Nlle. Orléans.

Expédiés pour ce port, à Philadelphie le 18, brick Ellis, Cole; à Baltimore, Nimble, Martin.

Arrivé à Charleston, le 25, brick William, Keating, de ce port.

Jh. Le Carpentier vo, la Bibliothèque de la Nlle.-Orléans.

Continuée Lundi 8 Février, à 11 heures du matin. Parmi ces livres se trouvent plusieurs ouvrages en Anglais, de prix.

8 février G. W. MORGAN, sherif

TIRAGE

DE LA

LOTERIE

De l'Eglise Catholique

DES NATCHITOCHES. 3ème. classe,

Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

Le soussigné ayant été requis de présider au tirage de la *Loterie de l'Eglise catholique des Natchitoches*, 1re. classe, certifie par le présent, que les Nos. suivants sont ceux qui, ce jour, ont été tirés d'entre les trente mis dans la roue; Savoir:

Premier. Second. Troisième. Quatrième.

24 9 12 7

Et que les dits Nos. ont été tirés dans l'ordre dans lequel il sont rangés ci-dessus, c'est-à-dire, le No. 24 le premier, le No 9 le second, le No. 12 le troisième, et le No. 7 le quatrième et dernier.

En foi de quoi, Nelle. Orléans, ce 6 Février 1830.

C. MAURIAN,

Juge Président de la cour de Cité.

Salle d'Orléans.

(Bénéfice.)

MR. Trigant de Beaumont, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'aujourd'hui Lundi, 8 du courant, il donnera un

Grand Bal Paré

dans la Salle d'Orléans, à son bénéfice, qui sera précédé d'un BAL D'ENFANS.

Mr. T. de B. assure les personnes qui voudront bien l'honorer de leur bienveillance, que rien ne sera négligé pour rendre cette soirée des plus agréables.

Les personnes qui le désireront, pourront se procurer des billets d'entrée d'avance, en s'adressant chez Mr. T. de B. No. 244 rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine. 1er fév—3f

GALLERY OF CUTTINGS

Nouvelle et Magnifique

EXHIBITION.

L'exhibition universellement admirée de la PAPYROTOMIE, dirigée par le célèbre jeune artiste

M. HANKES,

Naguère si connu à la Nlle. Orléans, est maintenant ouverte dans le spacieux édifice neuf, No. 115, rue de Chartres, vis-à-vis l'encan de Mr. Boyd.

Entrée (y compris un profil, découpé en quelques secondes par M. Hankes, sans le secours de dessein ni aucune machine.) 50 cents—enfans, moitié prix.

Les portes sont ouvertes depuis 10 heures jusqu'à 2, et de 4 à 5; et le soir, de 7 à 9.

Profils en pied, mis en élégamment Encadrés.

30 jan.

VENTES A L'ENCAN.

Par F. Dutillet.

SAMEDI, 13 du courant, à midi, il sera vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Crops et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, moitié le 1er Mai 1830, et le reste en 1831, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 fev—7f.

Il sera vendu Jeudi, 25 Fév. courant, à midi précises, à la bourse Hewlett, par F. Dutillet, encanteur public, une jeune negresse, créole du pays, nommée Agnes, âgée de 22 à 23 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et un peu plieuse; garantie des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions:—La moitié comptant et la balance à 6 mois de terme, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale sur l'objet vendu jusqu'à parfait payement.

5 fev—2f.

PAR F. DUTILLET.

LE 11 Février prochain, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi précis, les propriétés suivantes:

La moitié indivise d'un terrain de trente quatre pieds cinq pouces de face à la rue de la Levée, sur cent dix pieds deux pouces de face à la rue de l'Esplanade, soixante quatre pieds neuf pouces dans la profondeur, joignant le terrain No. 24, et cent vingt trois pieds un pouce sur la ligne qui le sépare du terrain No. 2.

Une TERRE située aux Attakapas, en face St. Martinville, ayant deux arpents de face sur quarante de profondeur, attenant à l'habitation de M. Marin Normand, ensemble toutes les circonstances et dépendances.

Conditions.—Les immeubles susdits, payables à six et douze mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du syndic.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs seront passés par devant Louis Térond, notaire public. 29 jan.—3f.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, au bénéfice de Mde. Feltman

La fille mal Gardee,

Ballet pantomime en deux actes, par le célèbre D'Auberval—mis en scène par Mr. Benoni.—Mme. Feltman jouera le rôle de Lise—Précédé de

Je fais mes Farces,

Vaudeville en 1 acte. Mr Feltman jouera le rôle de Pinson pour cette fois seulement.

Le spectacle commencera par

Le Calife de Bagdad.

Opéra en 1 acte, orné d'un DIVERTISSEMENT à la fin, composé du grand pas chinois et d'un pas de trois.

On commencera à 7 heures précises.

SALLE D'ORLEANS.

Mercredi, 10 Fevrier 1830.

GRAND BAL,

Paré et Masque.

On n'y admettra que les Dames qui ont reçu des billets d'invitation; elles sont priées de ne pas les oublier afin d'éviter l'inconvénient d'être retenues à leur entrée au bal.

Aucun billet de dames ne sera délivré à la porte; celles qui n'en auront point seront refusées.

Afin d'éviter l'encombrement de la salle, on n'admettra que les domestiques qui seront chargés d'objets utiles à leurs maîtres.

1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves—Paroisse St. Jean-Baptiste.

LUNDI 8 Mars 1830 et jour suivant à 10 heures du matin, il sera vendu par le juge encanteur ex-officio soussigné sur la terre de 9 arpens 8 toises ci après décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers et esclaves dépendant de la communauté qui a existé entre le feu Sr. Charles Frédéric Olivier Forcelle et Mde. Marie Françoise Lamolere Dorville aujourd'hui sa veuve, dans lesquels sont compris ceux que la dite communauté possédait par indivis et en société avec le Sr. François Olivier Forcelle, ensemble sa portion indivise de ce dernier dans ces mêmes biens sociaux et de son consentement, savoir:

16 Nègres, 9 négresses dont deux avec chacune un enfant et une avec 6 enfans, la plupart de ces esclaves sont créoles et à talens, bons domestiques, charretiers, Laboureurs, &c.

Une quantité de charrues, charettes, tombereaux, roues neuves, diable, pelles, pioches, haches, vieilles chaudières à sucre, palan, &c. &c.

14 Chevaux anglais, 23 chevaux créoles, 1 mule, 13 paires de bœufs, quelques vaches et taureilles, deux cabriolets, &c.

Une habitation établie en sucre, située en cette paroisse, rive gauche du fleuve, à 12 lieux de la Nlle.-Orléans, composée de deux lots de terre, dont un sur lequel sont les principaux établissemens, tels que deux maisons principales, moulin, sucrerie, purgerie, magasin, cases à nègres &c. en 9 arpens 8 toises de face sur 40 de profondeur borné par en haut par Mr. Godefroy Boudousquié et par en bas de Mr. André Cambre, et l'autre, qui en est séparé par 4 arpens et qui est absolument nu, les établissements qui sont dessus étaient reservés pour être enlevés, ayant 4 arpens 4 pieds de face sur 40 de profondeur, est borné par en haut par Mr. George Perillon et par en bas par Mde. Vve. Nicolas Elfer.

Au moment de la vente il y aura sur cette habitation environ 80 arpens de cannes plantées et 85 arpens de cannes souches de l'année.

CONDITIONS.—Les objets de nature immobiliaire payables en tout Mars 1831. Les esclaves payables moitié en Mars 1831 et l'autre moitié en Mars 1832. L'habitation payable un quart en Mars 1831, un quart en Mars 1832, un quart en Mars 1833 et le dernier quart en Mars 1834. Le tout avec billets endossés à satisfaction payables au greffe de cette paroisse, avec reserve d'hypotheque sur l'habitation et les esclaves jusqu'au parfait payement.

Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, quittance et main-levée à la charge des acquéreurs.

St. Jean-Baptiste, le 2 Fév. 1830.

4 fev TE. LEBLANC, Juge.